

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°6

SEANCE du 13 mai 2016

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

L'an deux mil seize, le treize mai, à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Evelyne PETIT, Maire.

Date de convocation :
04 mai 2016

Date d'affichage :
14 mai 2016

Etaient présents :

MM. Emmanuel BILLET, Denis BRUSA, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN

Excusés : , Michel BONIN donne pouvoir à Daniel URBAIN, Jean-François BAEZA donne pouvoir à Evelyne PETIT, Hervé PARIS donne pouvoir à Jean-Claude MARTEAU, Nadine VILLERET donne pouvoir à Jean-François MICHEL, Elise GAVAND

Absent :

Secrétaire de séance : Véronique RAMEAUX

Modalités vente immeubles 33 rue de la levée

Vu les articles L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la Commune.

Considérant que les immeubles sis 33 rue de la Levée (AI n°108 et 112) appartiennent au domaine privé communal,

Considérant que les dits immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à leur aliénation,

Considérant l'estimation de la valeur vénale des biens situés au 33 rue de la Levée à hauteur de 24 000 € (vingt quatre mille euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 04 avril 2016,

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la vente des immeubles situés au 33 rue de la Levée

AUTORISE Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

FIXE le prix à hauteur de 32 000 euros, hors frais de notaire.

INDIQUE la désignation de l'immeuble à vendre :

Maison mitoyenne d'un côté, surélevée avec cour, située au n°33 rue de la Levée. Surface cadastrale de 226 m² (section AI n°108), structure en pierre, toit constitué de petites tuiles et de tuiles mécaniques. Fenêtres simple vitrage en bois, volets bois, présence d'une cheminée.

La maison présente 3 niveaux :

Une cave sur la totalité de la maison

Un étage habitable d'une surface d'environ 60 m² composé d'un espace cuisine dînatoire, d'un WC, d'une petite salle d'eaux et d'une chambre avec fenêtre donnant sur la rivière, le tout à rénover.

Un grand grenier aménageable accessible depuis l'entrée par un escalier

Un terrain annexe de 88 m² situé à moins de 10 mètres de la maison autorisant la construction d'un garage (section AI n°112)

FIXE les modalités de vente comme suit :

- La vente est ouverte à tous et décernée **au plus offrant** avec *une mise à prix de 32 000 euros*
- Les potentiels acquéreurs pourront visiter les immeubles durant 4 semaines du 30 mai 2016 au 24 juin 2016 3 jours par semaine les lundis mardis et mercredis (en prenant au préalable rendez-vous en Mairie)
- Les candidats à l'acquisition déposeront une offre en mairie sous pli cacheté
- L'ouverture des enveloppes se fera en Bureau de conseil municipal.
- En cas de montant identique, l'offre déposée la première en Mairie sera retenue

DIT que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire

DIT que la publicité de cette décision de vente sera faite par affichage de la délibération sur site, sur les panneaux municipaux et sur le site internet de la Commune. La vente sera également portée sur le Bon Coin

Pour copie conforme,
Madame le Maire,

